

République Française
Département de l'Aube
Arrondissement de Troyes
Commune de Bucey-en-Othe

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bucey-en-Othe
SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2021

Date de la convocation : 25 octobre 2021 Date d'affichage : 8 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le cinq novembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Pascal DESROUSSEAUX, maire.

Présents : CLAEREBOUOT Rolande, COCHET Gérard, CONVERT Delphine, DESCHAMPS Marie-Thérèse, DESROUSSEAUX Marie-Christine, DESROUSSEAUX Pascal, DUCOVAT Delphine, MANIERE Isabelle, PROVENCE Gérard, VALTON Laura (arrivée à 19h25), VICQUERY Aurélio.

Absents : VALTON Laura (jusqu'à 19h25)

Secrétaire : Madame DUCOVAT Delphine

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité. La séance est ouverte.

2021/23 - Acceptation d'un don de l'ASPBO pour les travaux sur le chemin de croix

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'ASPBO a effectué un don de 2598,33€, pour les travaux de réfection du chemin de croix.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, **ACCEPTE** ce don.

2021/24 - Intention d'expérimentation de la M57 à partir du 01 janvier 2022 - Précision

Vu le référentiel budgétaire et comptable M57 du 1^{er} janvier 2015 comprenant une nouvelle nomenclature fonctionnelle,

Vu l'avis favorable du comptable,

Vu la délibération 2021/14 en date du 1^{er} juin 2021 autorisant la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2022 en lieu et place de la nomenclature budgétaire M14 de la commune de Bucey-en-Othe,

Considérant qu'il convient de préciser si la nomenclature appliquée est simplifiée ou détaillée,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- **De préciser que la** nomenclature budgétaire et comptable M57 utilisée à partir du 1^{er} janvier 2022 en lieu et place de la nomenclature budgétaire M14 sera la nomenclature simplifiée.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2021/25 - Rapport d'activité 2020 de Troyes Champagne Métropole

Exposé :

En application des dispositions de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil municipal a été destinataire du rapport d'activité 2020 de Troyes Champagne Métropole ainsi que du Compte Administratif 2020 approuvé par délibération communautaire du 3 juin 2021.

Ce document d'information présente de manière synthétique l'action de TCM en 2020 au service du territoire. Sans être exhaustif, la Communauté d'Agglomération a porté son effort sur trois priorités.

1 – La gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid 19

TCM s'est particulièrement mobilisé, en étroite coordination avec les acteurs locaux, pour protéger la population et les entreprises face à la pandémie de Covid 19 :

- achat et distribution de matériels de protection aux habitants, entreprises et professionnels de santé (masques, gel hydroalcoolique, gants, blouses, charlottes, lunettes, etc.). Notons que TCM a passé une commande groupée de 210 000 masques pour le compte des communes membres ;
- organisation et déploiement des moyens logistiques importants pour réaliser les campagnes de dépistage et de vaccination à Troyes, Estissac, Bouilly et Lusigny-sur-Barse. Aujourd'hui, près de 220 000 personnes ont reçu au moins une dose de vaccin sur notre territoire.

2 – Le soutien en faveur des entreprises pour favoriser l'emploi

TCM a initié ou accompagné diverses actions dans l'exercice de sa compétence Développement économique :

- labellisation « site industriel clés en main » du Parc du Grand Troyes (ce référencement accroît l'attractivité de cette infrastructure communautaire au niveau national et international) ;
- requalification des parcs d'activités communautaires (à l'image du Parc du Grand Troyes où une nouvelle voie a été créée pour desservir l'entreprise Garnica) ;
- lancement d'une étude sur la création d'une zone d'activités à Bouilly destinée aux artisans locaux (sur un terrain de 7 hectares le long de la RN 77) ;
- aménagement de la zone artisanale de Cupigny à Crenay-près-Troyes (pour répondre aux besoins des artisans locaux) ;
- participation à hauteur de 429 425 € au fonds de Résistance créé par la Région Grand Est pour soutenir la trésorerie des entreprises impactées par la crise sanitaire sous de prêts à taux zéro (28 entreprises bénéficiaires sur les 35 dossiers présentés en 2020), etc.

3 – La qualité et l'efficacité du service public

Dans ce domaine également, TCM a poursuivi son effort afin de garantir un service de qualité à la population :

- labellisation des espaces France Services d'Estissac et de Saint-Lyé/Bouilly (fonctionnant comme un guichet unique, ces structures renseignent les administrés et leur permettent d'effectuer les démarches administratives) ;
- réhabilitation de la digue de Fouchy à Troyes et La Chapelle Saint-Luc (ces travaux protègent les populations, administrations et entreprises riveraines du risque inondation) ;
- entretien des cours d'eau (38 km) pour favoriser l'écoulement des eaux et lutter contre le risque d'inondation ;
- structuration du projet de Maison de Santé Pluri-professionnelle à vocation Universitaire afin d'attirer des professionnels de santé sur le territoire et lutter contre la désertification médicale ;
- maintien du service public durant la crise sanitaire (transports en commun, médiathèque Jacques Chirac, ramassage des ordures ménagères...), etc.

A travers ces actions, TCM a su affirmer la solidarité comme valeur essentielle et jouer son rôle de moteur du développement et de l'équilibre du territoire.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, prend acte du rapport d'activité 2020 de Troyes Champagne Métropole ci-annexé.

2021/26 - Décision Modificative N°2 suite à l'acquisition d'un logiciel de gestion de cimetière

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'acquisition d'un logiciel de gestion de cimetière, une modification de budget doit être prise car il manque des crédits budgétaires sur le compte 2051.

Monsieur le Maire propose la modification budgétaire suivante :

Investissement :

Dépense - chapitre 21 article 21571 - 200€

Dépense - chapitre 20 article 2051 + 200€

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve cette modification budgétaire.

Inscription en investissement de travaux effectués en régie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des travaux d'investissement ont été réalisés en régie par l'agent technique.

Il s'agit des travaux de fermeture du préau et de création de portes coulissantes pour un montant de 1162,94€ ainsi que les travaux de création de gouttières sur le local technique pour un montant de 972,57€, soit un coût total de 2 135,51€ (main d'œuvre et matériaux).

2021/27 - Décision Modificative N°3 suite à l'inscription en investissement de travaux effectués en régie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'inscription en investissement de travaux effectués en régie, une modification de budget doit être prise.

Monsieur le Maire propose la modification budgétaire suivante :

Ouverture de crédits

Fonctionnement – Recette - chapitre 042 - article 722 + 2 135,51€

Investissement - Dépense - chapitre 040 - article 2158 + 2 135,51€

Virement de crédits

Section Fonctionnement – Dépense - 023 + 2123,00€

Section investissement – Recette - 021 + 2123,00€

2021/28 - Fonds de concours de Troyes Champagne Métropole pour les travaux d'éclairage du stade de football : délibération concordante

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5216-5 VI,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole incluant la commune de Bucey-en-Othe comme l'une de ses communes membres,

Vu la délibération du conseil municipal n°2020/12 du 16/06/2020 autorisant le maire ou son représentant à solliciter un fonds de concours auprès de Troyes Champagne Métropole,

Vu le projet travaux d'éclairage du stade de football d'un montant de 25 200 €,

Considérant la délibération de Troyes Champagne Métropole n°3 du 03/06/2021 portant attribution d'un fonds de concours à la commune de Bucey-en-Othe d'un montant de 10 034€

pour l'opération de travaux d'éclairage du stade de football,

Considérant que le montant du fonds de concours sollicité n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'approuver le fonds de concours d'un montant de 10 034€ attribué par la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole en vue de participer au financement des travaux d'éclairage du stade de football,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette affaire.

Arrivé de Madame Laura VALTON (19h25).

2021/29 - Demande de DETR : défense incendie

Le Maire informe le Conseil Municipal que Suite au constat d'un manque de débit pression à proximité de la place de l'église, il a été convenu avec le SDDEA de renforcer la protection incendie par l'ajout d'une poche d'eau située à proximité du cimetière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

DE REALISER ces travaux sous condition que les subventions accordées permettent cette dépense ;

DE PREVOIR une enveloppe budgétaire d'environ **30 000 €** au budget 2022 pour réaliser ce projet;

DE CHARGER le Maire d'engager les démarches nécessaires auprès de la Préfecture pour une demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, visant à aider les communes pour les projets d'investissements et favorisant le développement ou le maintien des services public en milieu rural ;

D'ADOPTER le plan de financement suivant :

Montant prévisionnel H.T. :	25 000, 00 €
Subvention D.E.T.R. sollicitée (40% du H.T.) :	5 000, 00 €
Autofinancement :	25 000, 00 €
Montant prévisionnel des travaux T.T.C.	30 000, 00 €

2021/30 - Demande de DETR : Travaux de voirie rue de la Croix Saint Abdon

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une étude a été effectuée pour l'ensemble de la réfection de la rue de la Croix Saint Abdon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- DE REALISER ces travaux sous condition que les subventions accordées permettent cette dépense ;
- DE PREVOIR une enveloppe budgétaire d'environ **230 000 euros** au budget 2022 pour réaliser ce projet;
- DE CHARGER le Maire d'engager les démarches nécessaires auprès de la Préfecture pour une demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, visant à aider les communes pour les projets d'investissements et favorisant le développement ou le maintien des services public en milieu rural ;
- D'ADOPTER le plan de financement suivant :

- Montant prévisionnel H.T.:	190 137 €
- Subvention D.E.T.R. sollicitée (40% du H.T.) : Plafonné à 120 000 €	48 000 €
- Autofinancement :	180 164 €
- Montant prévisionnel des travaux T.T.C.	228 164 €

2021/31 - Convention avec le Service Local d'Aménagement pour l'aménagement de voirie

Monsieur le Maire précise au conseil municipal qu'il convient de conventionner avec le Département de l'Aube et plus précisément le Service Local d'Aménagement pour la réalisation et l'entretien des ouvrages et aménagements de voirie sur le domaine public routier départemental.

Cette convention concerne les routes départementales n°15 et n°34 en agglomération sur le territoire de la commune.

Considérant que le conseil municipal mène une réflexion sur un projet d'aménagement de voirie rue de la Croix Saint Abdon et que dans ce cadre, l'accompagnement de cette ingénierie territoriale serait un soutien pour mener à bien cette réflexion ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

APPROUVE la signature d'une convention pour la réalisation et entretien des ouvrages et aménagements de voirie sur le domaine public routier départemental avec le Conseil Départemental – SLA d'Ervy le Chatel.

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à cette convention.

Demande de DETR : Réaménagement paysager du Monument aux Morts

Après étude des propositions financières transmises par un paysagiste, il est décidé de ne pas donner suite. Aucun dossier de demande de DETR ne sera déposé.

2021/32 - Demande de DETR : Rénovation énergétique de la mairie

Le Maire informe le Conseil Municipal que des devis ont été demandés pour un projet qui consisterait à procéder à l'isolation de l'ensemble du bâtiment de la mairie et au remplacement de la chaudière fuel obsolète. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- DE REALISER ces travaux sous condition que les subventions accordées permettent cette dépense ;
- DE PREVOIR une enveloppe budgétaire d'environ 80 000 euros H.T. au budget 2022 pour réaliser ce projet;
- DE CHARGER le Maire d'engager les démarches nécessaires auprès de la Préfecture pour une demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, visant à aider les communes pour les projets d'investissements et favorisant le développement ou le maintien des services public en milieu rural ;
- D'ADOPTER le plan de financement suivant :

- Montant prévisionnel H.T.:	59 520 €
- Marge pour imprévus (10%) :	5 952 €
- Subvention D.E.T.R. sollicitée (30% du H.T.) :	19 641 €
- Autofinancement :	58 925 €
- Montant prévisionnel des travaux T.T.C.	78 566 €

Demande de DETR : Achat d'un défibrillateur

Le choix du fournisseur pour le défibrillateur à installer au stade a été validé lors du précédent conseil municipal.

Renseignement pris auprès de la Préfecture, le devis étant inférieur à 5000€, aucun dossier de demande de DETR ne peut être déposé.

Questions diverses

- Présentation du dépliant d'information sur l'eau émanant du SDDEA. Celui-ci sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres afin d'informer les habitants sur la qualité de l'eau du robinet.
- Information sur notre C.P.I. : le comité consultatif doit se réunir avant la Sainte Barbe prévue le 27 novembre prochain afin de faire une synthèse de l'année passée et de proposer les montées en grade.
- S.I.G.R.S. : information sur la réunion prévue le 10 novembre portant sur le projet photovoltaïque et retour sur la réunion du 25 octobre dernier.
- Salle multi activités : une convention a été signée avec le Département pour nous accompagner sur le projet. Nous sommes dans l'attente de retour de la personne en charge de notre dossier sur les questions posées. Le projet n'étant pas sans conséquences financières, il est demandé à chacun de faire une liste de propositions de construction et d'aménagement de la future construction et de la transmettre à Gérard Provence, pilote du dossier.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h30.

Fait à BUCEY EN OTHE, les jours, mois et an susdits

Le maire,
Pascal DESROUSSEAUX